

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER - POT 2,5 KG

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CLEAR GREASE KOKER - CLEAR GREASE POT 2,5 KG

Code: E100010 - E100013

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal: Utilisation industrielle. Utilisation professionnelle. Spec. d'usage industriel/professionnel: Industriel. Réservé à un usage professionnel.

Fonction ou catégorie d'utilisation: Lubrifiants et additifs.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MULTITASK INDUSTRIES

KARNEMELKSTRAAT 12 9060 ZELZATE / BELGIQUE TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61 TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96

SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be

EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement:

À notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0.1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable. Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Non inflammable.

Danger d'explosion: Aucun danger d'explosion direct.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

Réactivité en cas d'incendie: Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence: Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ». Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence: Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porte un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles: Bases fortes. Acides fortes.

Matières incompatiles: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Procédures de suivi recommandées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contaminants atmosphériques formés: Pas d'informations complémentaires disponibles.

DNEL et PNEC: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Bande de contrôle: Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipements de protection individuelle: Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







Protection des yeux et du visage

Protection oculaire: Lunettes de sécurité. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains: Gants de protection.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque approprié.

Protection contre les risques thermiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. **Autres informations:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:Liquide.Apparence:Graisseux.Couleur:Blanc.

Odeur:Caractéristique.Seuil olfactif:Pas disponible.Point de fusion:Non applicable.Point de congélation:Pas disponible.Point d'ébullition:Pas disponible.

Inflammabilité:Non applicable. Ininflammable.

Limite inférieure d'explosion:

Limite supérieure d'explosion:

Pas disponible.

Point d'éclair:

Pas disponible.

Solubilité:

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):

Pas disponible.

Masse volumique: 0,85 – 0,95 g/cm³ (valeur estimée).

Densité relative:Pas disponible.Densité relative de vapeur à 20°C:Pas disponible.Caractéristiques d'une particule:Non applicable.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres caractéristiques de sécurité: Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Non établi.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5 Matières incompatibles

Acides fors. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE)

n°1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée): Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation): Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER - POT 2,5 KG

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écologie – général: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Indications complémentaires: Éviter le rejet dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets: Éviter le rejet dans l'environnement.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: Non réglementé. IMDG: Non réglementé. IATA: Non réglementé. ADN: Non réglementé. RID: Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: Non réglementé. IMDG: Non réglementé. IATA: Non réglementé. ADN: Non réglementé. RID: Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non réglementé. IMDG: Non réglementé. IATA: Non réglementé. ADN: Non réglementé. RID: Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

ADR: Non réglementé. IMDG: Non réglementé. IATA: Non réglementé. ADN: Non réglementé. RID: Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non réglementé. IMDG: Non réglementé. IATA: Non réglementé. ADN: Non réglementé. RID: Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre: Non réglementé.

Transport maritime: Non réglementé. Transport aérien: Non réglementé.

Transport par voie fluviale: Non réglementé. Transport ferroviaire: Non réglementé.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction).

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009): Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Directives nationales: Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

DPD: Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.

DSD: Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 17/02/2023

CLEAR GREASE KOKER – POT 2,5 KG

CE50: Concentration médiane effective.

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

LD50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU)

REACH No 1907/2006.

RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

FDS: Fiche de Données de Sécurité.

STP: Station d'épuration.

TLM: Tolérance limite médiane.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sources des données: Classification selon le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (SEA) n°28848 publié au Journal Officiel le 11 décembre 2013. Fabricant/fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

La classification respecte: ATP 12.

LE REJET DE LA RESPONSABILITÉ. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

